



Refus prise en charge sinistre

Par **JCBdu78**, le **20/01/2012 à 14:40**

Bonjour,
Suite à constatation de rayures sur mon véhicule, pensant en toute bonne foi qu'un tiers non identifié était responsable, j'ai déclaré un sinistre à la MAIF chez laquelle j'ai un contrat VAM tous risques pour mon véhicule.
L'expert étant passé examiner mon véhicule dit que j'ai fait une FAUSSE DECLARATION car il dit que ces rayures ont été causées par un mur de mon parking, et donc que je suis responsable avec en plus donc cette prétendue " fausse déclaration ".
Je reconnais que j'ai pu mal interpréter l'origine de ces rayures.
Pourtant, malgré que je sois assuré tous risques, il refuse de prendre en charge mon sinistre.
Je n'avais pourtant bien sûr AUCUN INTERÊT à faire une fausse déclaration , bien évidemment !!
COMMENT ME " FAIRE ENTENDRE " ?
QUELS RECOURS SONT POSSIBLES en ce cas ???
Merci pour votre / vos réponse (s)

Par **chaber**, le **20/01/2012 à 15:18**

bonjour
L'expert a bien constaté que les rayures n'étaient pas dues à un simple accrochage sans tiers identifié, comme vous l'avez probablement déclaré.
Il conclut que les dommages ont été occasionnés par le frottement sur un mur; la fausse déclaration est évidente
[citation] Je n'avais pourtant bien sûr AUCUN INTERÊT à faire une fausse déclaration , bien évidemment !! [/citation]
si, influence sur le bonus
Un accident en stationnement, sans tiers identifié, n'entraîne pas de malus contrairement au paragraphe précédent. (voir clause bonus/malus)
Votre assureur est tout à fait en droit de ne pas intervenir et pourrait même vous résilier pour fausse déclaration.

Par **JCBdu78**, le **20/01/2012 à 17:05**

MERCI pour votre réponse, COLONEL >> CHABERT ! ;-))
Je ne suis pas certain d'avoir compris la subtilité du Bonus Malus , mébon, passons !
En fait, ce qui me " chagrine " , c'est que si j'avais dit que c'était moi le responsable (si donc je m'étais réellement rendu compte de mon erreur perso en frottant le mur) , j'aurais fait ma déclaration de sinistre en l'indiquant, et donc J'AURAIS ETE REMBOURSE puisqu' assuré au Tiers .
J'ai bien tout compris , ou pas ??
D'avance et à nouveau : MERCI pour votre réponse.
Juan Karlos du Sept Huit alias JCB du 78

Par **chaber**, le **20/01/2012 à 17:35**

vous vous contredisez en disant la 1ère fois que vous êtes en Tous risques et ensuite vous parler d'assurance aux Tiers.
Vous devez être garanti en dommages sinon il n'y aurait pas eu expertise.
- votre véhicule a été accroché en stationnement par un tiers indélicat: votre bonus n'est pas diminué.
- vous heurtez le mur: vous subissez automatiquement un malus.

Par **JCBdu78**, le **20/01/2012 à 18:07**

Mon " Colonel " si je puis me permettre ! ;-))
Tout d'abord et à nouveau : MERCI pour votre réponse !
Effectivement, j'ai - ici aussi - voulu aller trop vite, et je me suis donc - à nouveau - trompé : JE SUIS BIEN ASSURE TOUS RISQUES et non au tiers , bien évidemment !
Ceci étant re-dit, la réalité est que J'AI DU EFFECTIVEMENT FROLER DE PRES UN MUR DANS MON PARKING à l'insu de mon plein gré , pour reprendre une formule restée célèbre !
Pour moi, à l'heure où j'écris ces lignes, je reconnais être très certainement le fautif et donc, étant assuré au tiers, pouvoir bénéficier d'une PEC moins la franchise.
Toutefois, l'expert NE RECONNAIT PAS MA BONNE FOI d'un déclarant de sinistre s'étant trompé : soit ! C'est lui l'expert !
J'en déduis donc qu'il est malvenu d'être honnête puisque, d'une part il n'est pas possible semble t il de plaider sa bonne foi, et d'autre part, si on est assuré tous risques et que l'on se trompe, la Cie d'Assurance en profite pour s'exonérer de ses responsabilités d'assureur normales.
CONCLUSION : soit évitons de nous tromper ,rn soit devenons malhonnêtes comme les Assureurs !!
Je précise que je suis depuis un quart de siècle à la MAIF et que tout s'est toujours bien passé jusqu'en janvier 2012 donc !

Par **Akerlof**, le **14/06/2012 à 11:07**

Bonjour,
Par précaution, avant de faire une déclaration chez son assureur, il faut d'abord prévoir la réaction de ce dernier pour ne pas tomber dans des surprises.
Cordialement.